



## CAHIER DES CHARGES « GROUPE D'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES »

### I. Présentation de l'AgaPei : Agir avec Amis, Parents, Professionnels pour les Personnes en situation de handicap.

L'AgaPei est une association de gestion issue du mouvement parental des Adapei de la Haute Garonne, du Gers et du Tarn, affiliées à L'Unapei. Elle gère 60 établissements et services regroupés en Unités de Gestion. Ils représentent 2763 places agréées pour accueillir et accompagner 2295 personnes en situation de handicap mental, de la petite enfance jusqu'à l'avancée en âge, afin de développer leurs capacités d'adaptation et de participation sociale, et de contribuer à la construction de parcours de vie et de soins adaptés à leurs besoins et respectueux de leurs choix.

### II. Le contexte

Afin de soutenir la politique associative de Qualité Bientraitance et d'accompagner l'impact des réformes sur les modalités d'accompagnement, la Direction Générale recrute des professionnels pour consolider la diffusion de l'état actualisé des connaissances et des pratiques qui en découlent, et harmoniser les actions d'analyse des pratiques professionnelles sous forme GAPP ou de Supervision, selon les lieux d'intervention et les publics concernés. Ces actions doivent s'inscrire dans les préconisations réglementaires, les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS), les référentiels cliniques et méthodologiques associatifs.

### III. Les finalités de l'action

- Consolider l'impact des formations et des évaluations internes et externes.
- Accompagner l'appropriation et l'application des orientations des projets d'établissements et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.
- Développer une culture d'analyse critique et corrective des prestations dispensées.
- Soutenir les cadres de direction dans la conduite du changement.

### IV. Les objectifs pédagogiques

- Garantir une dynamique d'élaboration, d'analyse, et d'amélioration des pratiques professionnelles.
- Favoriser les échanges transversaux et la confrontation des points de vue en évitant les malentendus.
- Identifier la nature des problèmes (causes, corrélations, interactions) et effectuer une étude d'impact (conséquences).
- Consolider les compétences professionnelles par des appuis techniques.
- Modéliser les actions préconisées par le groupe pour faciliter leur mise en œuvre et leur suivi.



## **V. Les modalités pratiques de l'action**

Les cadres des établissements sont les garants du respect du cahier des charges et de l'organisation des séances.

La fréquence des rencontres est définie par la direction et l'intervenant (e), elle est programmée sur l'année. La démarche prend fin au terme de 2 années. Elle peut être interrompue par décision de la direction ou de l'intervenant(e) si les conditions et la guidance du travail réflexif ne sont pas jugées satisfaisantes.

La présence des salariés est obligatoire.

La traçabilité de l'action est assurée par un compte rendu intersession qui informe les cadres de direction pour consolidation en réunion clinique. Elle permet aux participants de communiquer avec l'intervenant(e) pour proposer de nouvelles situations problèmes à élucider. Cette dynamique d'échange respecte strictement la confidentialité des informations.

**La méthodologie des GAPP** permet de mettre à distance dans une instance dédiée aux échanges transversaux et à la médiation de l'intervenant(e), une démarche d'analyse, de compréhension et de recadrage des pratiques professionnelles en jeu dans l'équipe, et d'échanger le plus librement possible entre pairs pour élaborer la nature de ses relations aux autres son positionnement d'aidant, son implication dans le processus d'adaptation de l'offre. C'est une démarche réflexive qui conduit les professionnels à identifier leurs pratiques de manière critique et constructive et à préconiser des actions d'amélioration

Les cadres dirigeants proposeront des problématiques institutionnelles concertées à mettre au travail d'élaboration. Il appartiendra à l'intervenant(e) d'équilibrer la commande institutionnelle, les problématiques proposées par les participants et les questionnements issues de sa lecture des situations.

## **VI. Les attendus de la démarche**

- L'amélioration en continu de la qualité des accompagnements en favorisant l'adaptation des pratiques professionnelles (DPC).
- Le soutien des enjeux de connaissance des troubles neuro-développementaux et neurodégénératifs et du développement des compétences dans la perspective de transformation de l'offre.
- La prévention des risques psychosociaux.
- La réduction de l'écart entre pratiques existantes et pratiques recommandées.

## **VI. La sélection des intervenants**

Les intervenants seront recrutés selon :

- Leur spécialisation et expérience de l'analyse des pratiques professionnelles sous forme de GAPP.
- Leur connaissance des dispositifs : ESAT, EANM, Etablissements médicalisés, dispositifs de l'enfance adolescence.



- Leur maîtrise des concepts et des méthodes dans les domaines des troubles neuro-développementaux, de la santé mentale et des troubles neurodégénératifs.
- Leur connaissance des problématiques globales des Politiques Publiques du handicap, des modalités pratiques d'accompagnement au changement en conformité avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP).
- Leurs capacités à réguler la communication et à favoriser la résolution des problèmes et la gestion de projets.

Un comité interne de sélection rencontrera les intervenants après le dépôt des candidatures. Durant cette rencontre les intervenant(e)s devront préciser les conditions d'adaptation de la démarche.

La liste des intervenant(e)s sélectionné(e)s sera transmise aux directions des Unités de Gestion.

Une convention sera signée entre Pro-Learning et chacun des intervenant(e)s retenu(es), en précisant l'engagement des parties, les dates et lieux, les modalités financières et les clauses d'annulation.

## **VII. L'évaluation de la démarche**

Le comité de suivi rédigera un support d'évaluation

Une sélection de 7 établissements et services fera l'objet d'un suivi de cette phase expérimentale. Une réunion d'évaluation sera prévue au terme de l'année civile pour faire le point et procéder aux ajustements nécessaires si besoin.